



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sportifs

Question écrite n° 62218

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative les réflexions du Gouvernement sur les activités du centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (CAPS) destinées à mieux prendre en charge les difficultés psychologiques des sportifs.

Texte de la réponse

Le centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (CAPS) est un service du CHU de Bordeaux. Il est dirigé par le docteur Serge Simon (ex-joueur de rugby), qui est à la tête d'une équipe composée de deux médecins psychiatres, d'un psychologue, d'un sociologue et d'une secrétaire médicale. Le CAPS a vu le jour en juillet 2000 pour prendre en compte les effets de la pratique des activités physiques ou sportives de manière intensive sur la santé, notamment d'ordre psychologique. L'activité du CAPS s'articule autour de trois axes : les soins, la recherche et la prévention. Depuis sa création le CAPS a effectué plus de deux mille consultations dont les trois quarts au titre de la prise en charge de sportifs en difficulté et un quart pour l'évaluation psychologique prévue par la réglementation sur la surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs dans les filières d'accès au sport de haut niveau. Dans le domaine de la recherche, le CAPS a créé et mis en place un outil spécialement dédié à l'évaluation psychologique du sportif, le GEEMS (grille d'entretien pour une évaluation multidimensionnelle du sportif). Il a réalisé aussi une étude en collaboration avec la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) d'Aquitaine et le centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) de Talence (33) sur le devenir et le vécu des anciens pensionnaires du CREPS de Talence pour les années 1989 à 1995. Plus généralement, le CAPS contribue aussi par de multiples actions à l'avancée et au développement du champ de la psychopathologie sportive, notamment par le biais de publications. Sur le plan de la prévention, outre les nombreuses interventions dans les différents types de structures, les conférences et les formations des professionnels de santé ou du sport, le CAPS a mis en place depuis 2004 en collaboration avec le conseil régional et la DRDJS d'Aquitaine un dispositif permettant l'évaluation et le suivi psychologique des jeunes sportifs de la région (environ 400 athlètes répartis sur cinq villes : Bayonne, Bordeaux, Dax, Mont-de-Marsan et Pau). Au total, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ne peut que se féliciter de la création du CAPS et l'encourager dans la poursuite de son action dans le champ de la psychopathologie lié à l'activité sportive intensive, domaine encore insuffisamment exploré mais dont les sportifs, les cadres techniques, les professionnels de santé et les institutions commencent à prendre conscience malgré un certain nombre de résistances. À cet égard, le ministre a souhaité engager une réflexion sur ce sujet. Un groupe de travail sur le bilan psychologique des sportifs de haut niveau a été constitué. Le docteur Serge Simon a d'ailleurs été chargé de sa coordination. Ce groupe de travail a remis au ministre son rapport au mois de mai 2005. Certaines des recommandations contenues dans ce rapport ont retenu l'attention du ministre qui a chargé ses services d'étudier leur mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62218

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3647

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 755